ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECHARGE DES ORDURES DE St BEAUZIRE

Ce qu'on ne nous dit pas ! MAIRIE DE PAULHAC

Le préfet de Hte Loire a désormais entre ses mains la demande d'autorisation d'exploiter que le groupe PIZZORNO a déposée pour la décharge de déchets qu'il compte installer à St Beauzire et il a ouvert l'enquête publique depuis le 13 Février.

Le conseil municipal tient à informer chacun d'entre vous du caractère éminemment problématique que ce projet représente pour les habitants de Paulhac. **Il y va de notre qualité de vie**.

Il faut que chacun comprenne que le préfet, après avoir pris l'avis de différents organismes spécialisés qui vont répondre sur des points plutôt scientifiques et règlementaires, **ouvre maintenant une enquête publique pour prendre en compte l'avis de chaque citoyen des communes impactées.**
Si nous ne disons rien, cela signifiera que nous consentons et acceptons cette décharge.

Le conseil pense qu'il faut refuser la mise en place de cette décharge. Pourquoi ?

Tout d'abord, parce que le lieu d'implantation n'a pas été choisi ; c'est à faire croire qu'il n'existait pas ailleurs qu'à St Beauzire , une situation éloignée des zones habitées et répondant aux normes exigées !Ne croyez surtout pas cela , c'est seulement **le souhait d'une société privée qui n'a d'autres buts que d'engranger un maximum de bénéfices dans l'exploitation de cette décharge** et qui recherche un endroit facile d'accès au plus proche des grandes villes susceptibles de l'alimenter. L'A75 à côté, et un territoire peu dense en population, l'accord d'un propriétaire, cela a suffi pour voir émerger ce projet ; C'est donc seulement une opportunité juteuse pour le groupe PIZZORNO qui a fait choisir le site de Vazeillette. Ensuite, il reste pour eux de répondre aux exigences des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et des décharges de classe II. Ce lieu est à l'encontre de toute logique puisque aucun acteur régional ne souhaite la mise la place de cette décharge.

Cependant, au nom de la sacro sainte liberté d'entreprendre, dans la mesure où les riverains n'y voient pas d'inconvénients particuliers et que l'exploitation répond aux normes en vigueur, le préfet ne peut refuser son accord. C'est bien pour cela qu'il est nécessaire que nous intervenions en masse lors de cette enquête publique.

En suite ,parce qu' il y va tout simplement de notre confort de vie de tous les jours : la qualité de l'air que nous respirons . Il nous faudrait accepter sous notre nez une décharge qui va nous pourrir la vie chaque fois que le vent d'Ouest va souffler ? Car c'est de cela que les Paulhacois vont tous souffrir : de **cette odeur nauséabonde de déchets ménagers en décomposition qui va se répandre** malgré toutes les précautions qui seront prises. Et ce ne sera pas une semaine de temps en temps dans l'année. Les vents d'Ouest pour nous, c'est les 2/3 de l'année.

Ne pensons pas que nous pourrons réagir une fois la décharge acceptée ; la législation sur les odeurs est très « molle » tant que celles-ci ne portent pas atteinte à notre santé. Il n'y a pas de normes, sauf pour les usines d'équarrissage ; ce qui signifie en clair que si vous êtes sensible et que cela vous occasionne une gêne insurmontable, il ne vous reste plus qu'à quitter les lieux !! Oui, oui, vous avez

bien lu ; **on vous répondra de vous boucher le nez…et de respirer par la bouche** ou d'aller habiter plus loin !! Car contrairement à d'autres nuisances, les odeurs sont perceptibles dans l'air à **des doses absolument infinitésimales qui ne sont jamais nuisibles à la santé, car toujours très diluées.** Nombre d'associations de riverains ont buté sur ce problème, la loi ne leur a jamais donné raison car la santé n'est pas en cause. Ce qui se passe réellement, c'est que, las de combattre , les gens qui le peuvent supportent la nuisance ou quittent effectivement les lieux .Ceci est le fruit de l'expérience de gens qui ont été confrontés à ces situations ; sachons en tirer les sages leçons.

Ne nous ne laissons pas leurrer par les soi – disants systèmes de neutralisation des odeurs accompagnés de brumisation de parfums dans l'air ; cela ne résoud pas le problème ailleurs, pourquoi çà le résoudrait chez nous ?

C'est bien à nous, Paulhacois , de mettre en avant ce problème majeur des odeurs , car Civeyrac est à 500 m du projet et Paulhac à 1km ;nous sommes donc aux premières loges, et cela nous donne toute légitimité pour réagir . L'enquête publique est là pour cela, elle concerne chacun d'entre nous. Venez en mairie de Paulhac écrire vos questions à ce sujet au commissaire enquêteur. Vos élus iront aussi poser leurs questions ;mais **nous n'avons de chance de faire pencher l'avis du préfet dans notre sens que s'il sent réellement qu'il y a une mobilisation de masse contre ce projet qui n'a pas lieu d'être chez nous puisque nous avons une solution pérenne pour nos ordures et qu'il en est de même pour l'ensemble du département de la Hte Loire**.

Vous pouvez bien sûr vous inquiéter fort à propos de la valeur de votre patrimoine bâti et de votre foncier, si ce projet arrive à terme. Et encore de bien d'autres choses, selon vos sensibilités.

Vos élus auront fait leur devoir en vous avertissant et en mettant l'accent sur l'un des dangers qui vous menace en laissant ce projet aller à terme alors qu'il ne présente aucun avantage pour nous mais va créer des nuisances malodorantes aux conséquences incalculables ; à vous de faire le vôtre ,en allant écrire vos griefs contre ce projet .

Nous restons persuadés qu'à la mesure de la gravité de la situation, chacun saura prendre ses responsabilités, et réagir quand il est encore temps.

Pour ceux qui ont Internet, tapez l'adresse suivante sur votre moteur de recherche : http://videos.tf1.fr/jt-we/reduction-des-dechets-la-methanisation-des-ordures-en-question-6846226.html

Cela vous aidera à réfléchir à la question !! Le Conseil Municipal

Infos pratiques : une boite à questions est ouverte en mairie de Paulhac jusqu'au 15 Mars aux heures d'ouverture de la mairie. Le commissaire enquêteur viendra retirer les enveloppes déposées. Vous pouvez aussi transmettre vos remarques et questions au commissaire enquêteur en lui écrivant et en postant votre lettre à « Commissaire enquêteur, Mairie de St Beauzire » ou aller directement écrire sur le registre ouvert en Mairie de St Beauzire, et consulter l'ensemble du dossier jusqu'au 16 Mars.